

Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 mai 2023

Délibération n° 2023-38

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visioconférence)
Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas

Excusé :

Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement administratif et financier
Madame Karen De Baets, gestionnaire des assemblées et assistante juridique (en visioconférence)

-oOo-

Objet : Championnat de France de football des sapeurs-pompiers – attribution d'une subvention

Le bureau du conseil d'administration du SDIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration.

Considérant l'organisation de la coupe de France de football des sapeurs-pompiers en Ardèche en 2023,

Considérant que cet évènement coûtera au total 90 000€ et rassemblera 600 joueurs et dirigeants,

Considérant la demande de subvention de 2 000€ de l'association des joueurs de football des sapeurs-pompiers de l'Ardèche pour l'organisation de cette manifestation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 2 000€ à l'association des joueurs de football des sapeurs-pompiers de l'Ardèche

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat